

L'An deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 24 mai 2024.

**Etaient présents** : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau, SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau, PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau, VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau

**Excusés :**

- Mme. BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Pouvoir de :**

- Mme BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente à M. FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président

**Assistaient également à la réunion** : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services

---

Nombre de Membres en exercice	13
Nombre de présents	12
Quorum	8
Nombre de votants	12

**Délibération n° B017/2024**

**OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE PLEIN CIEL A L'ASSOCIATION PLONGEE CLUB CÔTE D'ALBÂTRE POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025**

**OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE PLEIN CIEL A L'ASSOCIATION PLONGEE CLUB CÔTE D'ALBÂTRE POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Considérant** que l'association Plongée Club Côte d'Albâtre a sollicité la Communauté de Communes Campagne de Caux afin de pouvoir disposer de la piscine communautaire de Goderville sur le créneau suivant :

- Mardi de 18h30 à 22h

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de la piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre ;
- **DE DESIGNER** le président pour signer la convention de mise à disposition de la piscine Communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE